AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2189
FR0010417345-FS1121

23 décembre 2025

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2025, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 décembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations et de la société Bpifrance Investissement[1], laquelle agit pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir directement et indirectement 8 821 605 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,39% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0
Bpifrance Participations	8 595 472	4,28
Innobio (représenté par la société Bpifrance Investissement)	226 133	0,11
Total CDC	**8 821 605**	**4,39**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché par Bpifrance Participations.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a déclaré avoir en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, Bpifrance Participations a précisé détenir 3 746 732 bons de souscriptions d'actions (*ABSA warrants*) exerçables à tout moment jusqu'au 15 janvier 2026 avec un prix d'exercice de 1,5939 € par bon de souscription, chaque bon de souscription donnant droit à 1,75 action nouvelle DBV TECHNOLOGIES soit un nombre maximal de 6 556 781 actions nouvelles DBV TECHNOLOGIES.

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 200 777 718 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.